



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 14 mars 2023 nommant le jury du concours externe de recrutement de professeurs certifiés avec affectation à Mayotte, section histoire et géographie, à la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommé pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

**Examineur spécialisé**

M. Yohann PRUNIER  
Attaché principal d'administration de l'Etat

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 31 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU